

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

JEUDI 20 FEVRIER 2025

SIÈGE, SALLE 6

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (13) : Bruno BODIN, Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, Dany GRELLIER, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Anne-Marie REVEAU, Alain ROUSSELOT

Absents (12) : Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON, Dominique TRICOT

Date de convocation : 14-02-2025

Secrétaire de séance : Roland MOREAU

RESSOURCES HUMAINES

Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire avec le CDG79

Annexe : Projet d'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire avec le CDG79

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion en 2010 du conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Bocage Bressuirais au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres (CDG79).

Considérant la modification par le CDG79 des conditions tarifaires du contrat en cours ;

Considérant le projet soumis par le CDG79 d'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires portés en annexe jointe.

L'OFFICE DU TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS adhère au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Deux Sèvres (CDG 79), depuis 2010.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5% à 5.5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition. Il convient en conséquence d'approuver les

modifications du contrat en cours et d'autoriser Monsieur le Président à établir l'avenant correspondant.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **Décider de maintenir son adhésion au service intérim du CDG79 ;**
- **Approuver l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5.5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant concerné ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

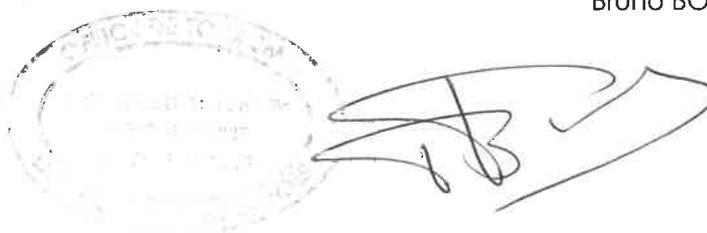
Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le **25 FEV. 2025**

Notifié ou publié le **25 FEV. 2025**



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :

9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

COLLECTIVITE : Office Tourisme Pays Bocage Bressuirais

N° COLLECTIVITE CDG : 676

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNELS INTERIMAIRES
AVENANT N° 4

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président,
Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12
novembre 2020,
D'une part,

ET :

Office Tourisme Pays Bocage Bressuirais représenté(e) par Le/La Président(e) :

.....
dûment habilité(e) par l'assemblée délibérante en date du

D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à
disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à
compter du 1^{er} janvier 2025, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux
frais de gestion de cette convention, une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux
intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2024

Le/La Président(e)
(cachet et signature)



Pour le Président du CDG79
et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE